

## Lycée Antonin ARTAUD



### BORDEREAU DE VERSEMENT DU SOLDE DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Affectation directe obligatoire du solde de 13%  
en application de l'article L.6241-4 du code de travail

Entreprise:

Nom / Raison sociale.....

N° de SIRET.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Contact pour reçu libératoire : .....

Adresse de courriel..... Téléphone.....

Calcul du solde (13%) de la taxe d'apprentissage :

Masse salariale brute versée en 2021 (MSB) =	MSB
Taxe d'apprentissage brute = MSB x 0,68%	€ TAB
<b>le solde (13%) du produit de la taxe d'apprentissage due (= TAB x 13%) à payer directement auprès des établissements habilités au plus tard le 31 mai 2022 .....</b>	

Règlement du solde de 13% de la Taxe d'Apprentissage au Lycée Artaud Marseille

Mon entreprise verse au titre de la taxe d'apprentissage destinée à des dépenses libératoires effectuées en application de l'article L.6241-4 du code de travail à :

Lycée Artaud Code UAI: **0132733A**

**La somme de** .....

Important : le montant du solde, versé directement auprès des établissements ou organismes habilités, est plafonné à 13% de votre taxe d'apprentissage.

Solde à payer au plus tard le 31 mai 2022 :

- Par chèque : retourner ce formulaire avec votre règlement  
Chèque n°.....  
Banque.....

**A l'ordre de : Agent comptable du Lycée Artaud**

(Adresse : Lycée Artaud 25 chemin ND de la Consolation 13013 Marseille)

- Par virement **FR76 1007 1130 0000 0010 0631 126 BIC : TRPUFRP1**

Merci d'indiquer votre n° de Siret & TA 2021 en libellé du virement et de retourner ce formulaire renseigné à l'adresse suivante:

[corine.madonia@ac-aix-marseille.fr](mailto:corine.madonia@ac-aix-marseille.fr)

Signature et cachet de l'entreprise